



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET René, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno  
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

**THEME : DIVERS 6**

**OBJET : AVENANT N° 4 AU  
CONTRAT D'ENTRETIEN DES  
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE :  
REDUCTION DES PRESTATIONS  
D'ENTRETIEN POUR LES  
CONCIERGERIES DE LA SCHAPPE  
ET DU CIMETIERE VAUBAN**

### **Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,  
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD  
Sabin,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Maurice DUFOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivant et R.1411-1 relatifs aux obligations de service public ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2001 par laquelle le conseil municipal de Briançon a décidé de confier l'entretien des installations de chauffage à la Société COFELY ;

La commune de Briançon a signé avec la Société COFELY un contrat en date du 26 octobre 2001 dont l'objet est la conduite et l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux avec une garantie totale des installations et la fourniture d'énergie selon les conditions climatiques réelles.

Les sites de la conciergerie de la Schappe et de la conciergerie du cimetière Vauban ne nécessitent pas autant de prestations que les autres chaufferies (en maintenance) car ils ne sont destinés qu'au logement des gardiens. En conséquence, il semble aujourd'hui opportun de réduire, par un avenant prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, les prestations à une visite annuelle d'entretien (chaudières et brûleur) et à un ramonage par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'Avenant n° 4 pour la modification des prestations d'entretien des chaufferies des conciergeries de la Schappe et du cimetière Vauban et d'en accepter les prix modifiés en conséquence, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
*Gerard Fromm*  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

Avenant du 4 Mai 2011  
Au contrat du 26 Octobre 2001

AVENANT N° 4  
Au contrat du 26 Octobre 2001



**IDENTIFICATION DES PARTIES**

Entre les soussignés :

**NOM DU CLIENT :**

**Commune de BRIANCON  
1, rue Aspirant JAN  
05 100 BRIANCON**

Ci après désigné "**Le Client**"

Représenté par son Maire en exercice

**Monsieur FROMM**

D'une part,

Et :

La société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES, prise en son nom commercial COFELY, Société Anonyme au capital de 698 555 072 Euros, dont le siège social est à Paris la Défense (92 059) Tour Voltaire, 1 place des Degrés, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 046 955,  
Faisant élection de domicile en son Centre d'Exploitation de Gap, 54, Route de la Luye 05 000 GAP. N° SIRET 552 046 955 02635-Code APE 4322 B

Représenté par Michel CHARDON, en sa qualité de Responsable du Centre d'exploitation de Gap, dûment habilité,

Ci après désignée COFELY ou Le Prestataire.

D'autre part,

## **PREAMBULE**

Le client et le Prestataire ont signé un contrat en date du 26 Octobre 2001 dont l'objet est la conduite et l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux avec garantie totale des installations et fourniture d'énergie selon les conditions climatiques réelles. Les sites de la Conciergerie de la Schappe et de la Conciergerie du cimetière VAUBAN ne nécessitent pas autant de prestation que les autres chaufferies car ils ne sont destinés qu'aux logements des gardiens.

De ce fait les parties ont convenu de modifier la prestation et d'ajuster le prix en conséquence.

### **Article 1- Prestation :**

La prestation de maintenance sera ramenée à une visite annuelle d'entretien, chaudière et brûleurs, de vérification des connexions électriques et de la régulation et du ramonage. Le dépannage est assuré dans le cadre du marché de base.

### **Article 2 –Prix :**

	<b>Valeur au marché de base 2002</b>	<b>Valeur ht après réduction A la date du marché</b>	<b>TVA 19,6%</b>	<b>TTC</b>
Conciergerie de la Schappe	563,60	234.86	46.03	280.89
Conciergerie du cimetière VAUBAN	580,68	251.32	49.25	300.57

**Article 2- Prise d'effet**

Le présent avenant prend effet au 1 Avril 2011.

Les autres clauses du contrat de base sont inchangées.

Fait en deux exemplaires le 4 Mai 2011

Pour COFELY

Pour le Client